



Déclaration liminaire intersyndicale du CHSCTM du 24 Avril 2019.

Compte tenu de l'absence de documents de séance, les OS se demandent sur quels textes elles vont devoir se prononcer aujourd'hui.

En effet, l'ordre du jour mentionne un projet de décret « relatif à la durée de travail et de repos applicable à certains agents en fonction au ministère de l'agriculture et de l'alimentation. »

Or, les documents que nous nous sommes procurés via nos élus en CTM sont deux projets d'arrêtés.

Nous déplorons de ne pas avoir eu les documents nécessaires à la préparation de cette séance.

Les OS ont voté unanimement contre les 2 projets de textes présentés au CTM du 10 avril.

En effet, ces textes comportent un risque de recul pour tous les agents. Ils dérogeraient aux cycles de travail du ministère en charge de l'Agriculture, avec allongement de la durée légale du travail hebdomadaire (44h) et en supprimant les compensations actuelles : récupération majorée des samedis (1,5), dimanches et jours fériés (2).

Parallèlement à ces dégradations, l'administration n'a pas étudié l'impact de ces conditions de travail, sur la santé et la vie personnelle des agents.

Selon une étude de l'INRS (références en santé au travail n° 137 de Mars 2014), il est démontré que les cycles de travail de 12h et les alternances jours/nuits sont générateurs d'effets négatifs sur la vigilance entraînant un risque accru d'accident de travail, de développement de TMS et d'autres pathologies... Sans parler de l'impact sur la vie sociale et familiale des agents.

A ce jour, rien n'est proposé par le ministère pour prévenir, ni même compenser les effets nocifs de ces cycles de travail.

Les représentants du personnel attendent des mesures concrètes en faveur des agents.

Notre avis dépendra des mesures qui vont nous être présentées aujourd'hui.

Les représentants Cfdt, FO et UNSA membres du CHSCTM